

Compte rendu du conseil municipal du 21 mars 2022

Présents : LE DENMAT Eric, LE MOAL Marine, FIAUT Guénaël, GUILLOUX Michel, SALAÛN Nicolas, KERGAL Magali, SILVEM Adeline, DACQUAY Marie-Cécile, CAIL Cédric, LE SOURNE Danielle, LE GUEHENNEC Jacqueline.

Retardataires : PEDROT David, JOUANNO Thierry

Conseil ouvert au public : 4 personnes présentes.

Secrétaire : Marine Le Moal

Avant le début de l'ordre du jour, Eric Le Denmat informe les conseillers municipaux que le point 3 à l'ordre du jour nommé « Subvention 2022 pour les 10 ans des Noctambulleries » concerne en réalité les 10 ans des Vendredis de Saint-Aignan. Le point 6 « Adhésion Bruded 2022 » ne sera pas voté car l'année dernière nous avons voté l'adhésion à Bruded pour tout le mandat. Cette année il n'y a que l'adhésion à payer.

1 – Subvention Finan Bulle 2021 et 2022.

Chaque année la municipalité donne 660 € de subvention à l'association Finan Bulle afin de participer au financement d'une soirée des Vendredis de Saint-Aignan.

En 2021, nous avons oublié de verser cette subvention.

Il est donc proposé de donner deux fois 660 € en 2022 à l'association Finan Bulle.

- ❖ Après avoir pris connaissance du sujet, et, après avoir délibéré, par 11 voix pour : **Le conseil municipal autorise à donner ces subventions à l'association Finan Bulle.**

2 – Subvention Ecole Diwan.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, par lettre du 1er février 2022, la présidente de l'association d'éducation populaire (AEP) « SHOL DIWAN DE PONTIVY », sollicite le paiement du forfait scolaire pour une élève de Saint-Aignan scolarisée en classe de maternelle dans son établissement.

En effet, la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour école de confiance, modifiée suite à l'adoption de la loi Molac relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion le 8 avril 2019 et promulguée le 21 mai de cette même année, rend systématique le versement du forfait scolaire communal pour les élèves de la commune de Saint-Aignan scolarisés dans les écoles Diwan. Ouvertes à tous, associatives et gratuites, les écoles Diwan sont sous contrat avec l'Education nationale et proposent un enseignement en langue bretonne par immersion, de la maternelle à la terminale.

Le calcul du montant forfaitaire se base sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement assumées par la Commune pour les classes élémentaires et maternelles publiques.

Considérant que l'enseignement du Breton n'est pas dispensé sur la commune,

Considérant le cout annuel de fonctionnement d'un élève de l'école communal,

Il est proposé au conseil municipal de :

- Participer aux dépenses de fonctionnement de l'école Skol Diwan de Pontivy pour l'élève habitant Saint-Aignan et scolarisée dans cette école ;

- Fixer pour l'année scolaire 2021-2022 la participation aux frais de fonctionnement (calculés à partir des frais de fonctionnement de l'école communale en année N-1) d'un montant de 655.00 €

La dépense de 655.00 € sera imputée à l'article 6558 du budget principal.

- ❖ Après avoir pris connaissance du sujet, et, après avoir délibéré, par 12 voix pour : **Le conseil municipal autorise à participer aux dépenses de fonctionnement de l'école Skol Diwan de Pontivy. La somme pour l'année scolaire 2021-2022 est fixée à un montant de 655.00 €**

3 – Subvention 2022 pour les 10 ans des Vendredis de Saint-Aignan

2022 marquera les 10 ans de propositions artistiques à Saint-Aignan grâce aux Vendredis de Saint-Aignan. Plus de 120 événements, parmi eux des festivals, des concerts, des résidences, des expositions, des conférences sur la commune.

En prévision de cette année, l'association Finan Bulle, souhaite affirmer la place des Vendredis de Saint-Aignan en réitérant l'organisation de trois concerts à la carrière de Castel Finans et en célébrant leur anniversaire les 7, 8 et 9 octobre 2022.

L'association sollicite la municipalité afin d'avoir une subvention de l'ordre de 1500 € en sus des demandes habituelles des subventions de fonctionnement et de la participation de la commune aux Vendredis de Saint-Aignan.

- ❖ Après avoir pris connaissance du sujet, et, après avoir délibéré, par 2 abstentions et 9 voix pour : **Le conseil municipal autorise à soutenir et donner cette subvention de 1500 € à l'association Finan Bulle pour l'organisation des 10 ans des Vendredis de Saint-Aignan.**

4 - Subvention au CFA de la chambre des métiers et de l'artisanat des Côtes d'Armor.

Le maire fait part au conseil d'une demande de subvention émanant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Côtes d'Armor, le concours de la commune est sollicité à hauteur de 100.00 euros par apprenti.

Le Centre de formation d'apprentis de Ploufragan accueille pour l'année scolaire 2021-2022 un apprenti de la commune de Saint-Aignan.

Il est proposé au conseil municipal d'accorder le versement de cette subvention de 100.00 € (cent euros) à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Côtes d'Armor

- ❖ Après avoir pris connaissance du sujet, et, après avoir délibéré, par 12 voix pour : **Le conseil municipal autorise à donner la subvention de 100 € au CFA de la chambre des métiers et de l'artisanat des Côtes d'Armor.**

5 – Subvention au Cyclo Club du Blavet

Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'il a reçu un courrier du Cyclo-Club du Blavet de Rostrenen, en date du 05 février 2022, sollicitant une subvention pour un jeune de la commune pratiquant le VTT, licencié au club.

Cette aide financière permettrait à l'association de poursuivre ses projets et actions sportives en faveur des jeunes en leur proposant de suivre des journées d'entraînement et des compétitions. Il est proposé à l'assemblée de délibérer sur cette demande.

- ❖ Après avoir pris connaissance du sujet, et, après avoir délibéré, par 12 voix contre : **Le conseil municipal ne donnera pas de subvention au Cyclo Club du Blavet**

6 – Adhésion Bruded

L'adhésion à Bruded a été votée en 2021 pour toute la durée du mandat. Le paiement de l'adhésion pour 2022 sera effectué.

7 – Taux d'imposition 2022

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'en application des dispositions de l'article 1639A du Code Général des Impôts, modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012, les collectivités territoriales et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit avant le 15 avril.

À compter de 2021, il est rappelé que dans le cadre de la réforme fiscale liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette dernière n'est plus perçue par les communes mais par l'Etat. En contrepartie, le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties 2020 du département a été transféré à la commune. Ce transfert a fait évoluer automatiquement le taux communal de la taxe foncière des propriétés bâties. Celui-ci est passé de 18.20 % à 33.46 % (18.20 % Commune + 15.26 % Département) sans aucune incidence pour le contribuable.

Par conséquent, la commune perçoit les recettes fiscales liées aux taxes foncières et à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Le taux de taxe d'habitation étant gelé, il ne sera pas soumis au vote.

Il est proposé de reconduire en 2022 les taux d'imposition communaux appliqués en 2021.

	Taux 2021 (pour mémoire)	Taux 2022
Taxe d'habitation : gel du taux	8,59 %	8,59 %
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	33,46 %	33,46 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	34,15 %	34,15 %

- ❖ Après avoir pris connaissance du sujet, et, après avoir délibéré, par 12 voix pour : **Le conseil municipal reconduit en 2022 les taux d'imposition communaux appliqués en 2021.**

8 – Compte de gestion et Compte administratif 2021 - Budget COMMUNE

Résultats budgétaires de l'exercice

21400 - SAINT AIGNAN

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	495 064,85	493 890,50	988 955,35
Titres de recette émis (b)	387 711,29	548 085,61	935 796,90
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	387 711,29	548 085,61	935 796,90
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	495 064,85	493 890,50	988 955,35
Mandats émis (f)	377 851,14	465 361,39	843 212,53
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	377 851,14	465 361,39	843 212,53
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	9 860,15	82 724,22	92 584,37
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

21400 - SAINT AIGNAN

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	-1 440,55		9 860,15		8 419,60
Fonctionnement	125 799,09	125 799,09	82 724,22		82 724,22
TOTAL I	124 358,54	125 799,09	92 584,37		91 143,82
II - Budgets des services à caractère administratif 32800-LOT SAINT AIGNAN					
Investissement	-23 705,44				-23 705,44
Fonctionnement	-41 361,53				-41 361,53
Sous-Total	-65 066,97				-65 066,97
TOTAL II	-65 066,97				-65 066,97
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	59 291,57	125 799,09	92 584,37		26 076,85

Le résultat de clôture de l'exercice 2021 est soumis au vote du conseil municipal.

- ❖ Après avoir pris connaissance du dossier, et, après avoir délibéré, par 12 voix pour :
Le conseil municipal approuve le résultat de clôture de l'exercice 2021.

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2021 du Budget Général de la Commune. Celui-ci recense l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'année 2021.

Le document fait apparaître pour chaque section les résultats suivants :

Fonctionnement	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice	465 361.39	548 085.61
Résultat de l'exercice		Excédent 82 724.22
Excédent antérieur à reporter	0	0
Résultat net à la clôture		Excédent 82 724.22

Investissement	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice	377 851.14	387 711.29
Résultat de l'exercice		excédent 9 860.15
Excédent antérieur à reporter	Déficit 1 440.55	
Résultat net à la clôture		Excédent 8 419.60

Monsieur le Maire ne devant pas prendre part au vote, quitte la salle.

Le Conseil Municipal doit approuver le compte administratif 2021 du Budget Commune.

- ❖ Après avoir pris connaissance du dossier, et, après avoir délibéré, par 11 voix pour :
Le conseil municipal approuve le compte administratif 2021 du Budget Commune.

9 – Affectation des résultats 2021

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal doit affecter les résultats, du budget de fonctionnement de la commune, de l'exercice 2021, en application des dispositions de la comptabilité M14.

Le conseil municipal constate que le compte administratif 2021 fait apparaître un excédent de 82 724.22€ en section de fonctionnement.

Le maire propose d'affecter la totalité de cet excédent au budget d'investissement 2022 (compte RI 1068).

- ❖ Après avoir pris connaissance du sujet, et, après avoir délibéré, par 12 voix pour : **Le conseil municipal approuve l'affectation de la totalité de l'excédent au budget d'investissement 2022.**

10 – Budget primitif 2022 - COMMUNE

Commune de Saint-aignan : Fonctionnement BP 2022

Chap./ art	Dépenses	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022
11	Charges à caractère général	146 455,25	184 586,00	179 216,49	183 754,76
12	Charges de personnel et frais assimilés	179 754,48	222 240,00	219 834,60	226 002,00
14	Atténuation de produits	0,00	323,00	323,00	200,00
65	Autres charges de gestion courante	55 864,27	59 693,00	55 925,60	59 998,00
66	Charges financières	5 704,95	8 300,00	5 322,18	7 350,52
67	Charges exceptionnelles	204,80	800,00	75,11	2 300,00
42	Opérations d'ordre de transfert entres sections	5 504,41	4 664,41	5 504,41	4 664,41
	Total dépenses	393 488,16	493 890,50	465 878,39	521 756,00

Notes sur les charges à Caractères Générales :

- * Augmentation carburants / énergies – électricité / combustibles : + 15 % par rapport à 2021
- * Augmentation fournitures scolaires : ouverture 3^e classe et augmentation du nombre d'élèves. (2600 €)2021 : 4427.60 € mais achat de livre pour l'école (1999.12 €) mais subvention récupérée en recette.
- * Augmentation Contrats de prestations de services : maintenance du copieur (4320 €) + Nouveau : Mutualisation des contrats de maintenance téléphonie/ordinateur par Pontivy Communauté. Mais la ligne téléphonie diminue par conséquent (2600 €).
- * Entretien et réparations bâtiments publics : projets : isolation des combles de la mairie + cantine/garderie (1000 €), Réparation pompe à chaleur de la classe des grands de l'école (5211.60 €), nouveau revêtement pour le sol de la garderie (4563.66 €) + autres réparations diverses (3000 €).
- *Entretien voirie : 11160 € pour le fauchage + projet de curage de fossés sur une semaine 5000 €
- * Entretien réparations Voies et réseaux : réparation du muret d'un parterre (2000 €) + réparation lampadaire du lotissement clos du verger (336 €) + réparation éclairage ext. Eglise (1176 €)
- * Études et recherches : Botponal (Etat parasite : 250 € + Diag. Elec. 264 € + Pompe fosse : 540 € + contrôle assainissement : 120 €) Bât. ERP : Giag. Elec 700 € + Audit beffroi église : 780 €
- *Fête et cérémonie : Augmentation avec les bons cadeaux offert aux plus de 75 ans à la place du repas.

Notes Charges de personnel :

- * Augmentation Personnel Extérieur : recrutement d'un demi-poste de secrétaire d'avril à août 2022 avec le Centre de Gestion.

Commune de Saint-aignan : Fonctionnement BP 2022

Chap./art	Recettes	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022
13	Atténuation de charges	1 861,10	16 300,00	33 910,22	17 350,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	25 886,86	28 962,50	29 892,08	25 185,00
73	Impôts et taxes	292 636,70	256 579,00	287 610,23	263 717,00
74	Dotations, subventions et participations	122 135,33	128 604,00	132 433,76	152 459,00
75	Autres produits de gestion courante	75 913,16	63 405,00	64 225,22	63 005,00
76	Produits financiers	14,10	20,00	14,10	20,00
77	Produits exceptionnels	840,00	20,00	0,00	20,00
42	opérations d'ordre de transfert entre sections(3)(4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total recettes	519 287,25	493 890,50	548 085,61	521 756,00

INVESTISSEMENT BP 2022

Chap./art	Dépenses	Reports	Nouveaux	BP 2022
	Report déficit comptable			0,00
20	Immobilisations incorporelles			
2031	Frais d'études - cœur de bourg			0,00
2051	Concession et droits similaires		2 000,00	2 000,00
21	Immobilisations corporelles			
		12 824,00	42 814,44	55 638,44
23				
2313	Constructions	7 533,00	59 238,40	66 771,40
2315	Installations techniques	94 942,00	232 603,02	327 545,02
1641	Rbt d'emprunt		39 184,34	39 184,34
41	Dépenses d'ordres			0,00
	Total dépenses			491 639,20

Notes sur les dépenses investissement :

* Concession et droit similaire : augmentation : création du nouveau site internet de la commune

-> Immobilisation corporelles :

Terrain : Report de 2021 de 7000 € : achat terrain « coin poubelles » à Botcol.

* Installations générales : mises aux normes électriques (estimation : 3000 €)

* Réseau électrification : déplacement de la machine à pain en vue des travaux rue de Guerlédan. (Estimation 1500 €)

* Matériel roulant : Achat d'un nouveau camion pour les employés communaux à prévoir (estimation 25000 €)

* Matériel / outillage : achat d'une tondeuse + report de 2021 de 2798 € : 5000 €

* Matériel informatique : ordinateur portable (1000 €) + Baie informatique mairie/école (2380.80 €) + alarme incendie école (2157.60 €) + remplacement ordi bureau maire (1000 €)

* Mobilier : report compris de 2021 de 2026 € pour l'achat de nouveau fauteuil pour la salle du conseil + nouveau siège pour les bureaux (1000 €)

-> Constructions :

* report de 2021 : vitraux 7533 €

* Etude thermique des bâtiments communaux : 5000 €

* Maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la salle René Anès : 43238.40 €

* Peinture garderie/ cantine + salle du conseil : 5000 €.

-> Installation technique :

* Signalisation en cours : report de 2021 de 436.59 € + 4975 € pour 2022

* Voirie : report de la rue de la mairie + abords rue de la mairie (29496€ + 50322 €) et début chantier rue de Guerlédan et presbytère fin 2022 (100000 €)

Commune de Saint-aignan : Investissement BP 2022

Chap./art	Recettes	Reports	Nouveaux	BP 2022
1068	Affectation de l'excédent de fonctionnement		82 724,22	82 724,22
R 001	Excédent d'investissement année 2021		8 419,60	8 419,60
1321	FNADT			-
1341	DETR			
	Total			57 999,20
1323	DEPARTEMENT			
	Total	41 898,90	62 009,30	87 998,20
13251	FONDS DE CONCOURS			
	Total	29 705,50	33 628,78	63 334,28
	Autres recettes			
	Total autres recettes			191 163,70
41	Dépenses d'ordres			-
	Total recettes			491 639,20

Le Conseil Municipal doit approuver le budget primitif 2022 Commune.

- ❖ Après avoir pris connaissance du dossier, et, après avoir délibéré, par 13 voix pour :
Le conseil municipal approuve le budget primitif 2022 Commune.

11 – Compte de gestion et compte administratif 2021 - Budget LOTISSEMENT.

COMPTE DE GESTION 2021 :

Résultats budgétaires de l'exercice

32800 - LOT SAINT AIGNAN

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	124 808,20	140 150,00	264 958,20
Titres de recette émis (b)	82 705,44	82 705,44	165 410,88
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	82 705,44	82 705,44	165 410,88
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	124 808,20	140 150,00	264 958,20
Mandats émis (f)	82 705,44	82 705,44	165 410,88
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	82 705,44	82 705,44	165 410,88
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

32800 - LOT SAINT AIGNAN

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
LOT SAINT AIGNAN					
Investissement		-23 705,44			-23 705,44
Fonctionnement		-41 361,53			-41 361,53
Sous-Total		-65 066,97			-65 066,97
TOTAL II		-65 066,97			-65 066,97
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III		-65 066,97			-65 066,97

Le résultat de clôture de l'exercice 2021 du budget du Lotissement est soumis au vote du conseil municipal.

- ❖ Après avoir pris connaissance du dossier, et, après avoir délibéré, par 13 voix pour :
Le conseil municipal approuve le résultat de clôture de l'exercice 2021 du budget du lotissement.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : BUDGET LOTISSEMENT

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2021 du budget Lotissement. Celui-ci recense l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'année 2021.

Le document fait apparaître pour chaque section les résultats suivants :

Fonctionnement	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice	82 705.44	82 705.44
Résultat de l'exercice	0.00	0.00
Déficit antérieur à reporter 2020	41 361.53	
Résultat net à la clôture	Déficit 41 361.53	

Investissement	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice	82 705.44	82 705.44
Résultat de l'exercice	0.00	0.00
Déficit antérieur à reporter 2020	23 705.44	
Résultat net à la clôture	Déficit 23 705.44	

Monsieur le Maire ne devant pas prendre part au vote, quitte la salle.

Le Conseil Municipal doit approuver le compte administratif 2021 du budget Lotissement.

- ❖ Après avoir pris connaissance du dossier, et, après avoir délibéré, par 12 voix pour :
Le conseil municipal approuve le compte administratif 2021 du Budget Lotissement.

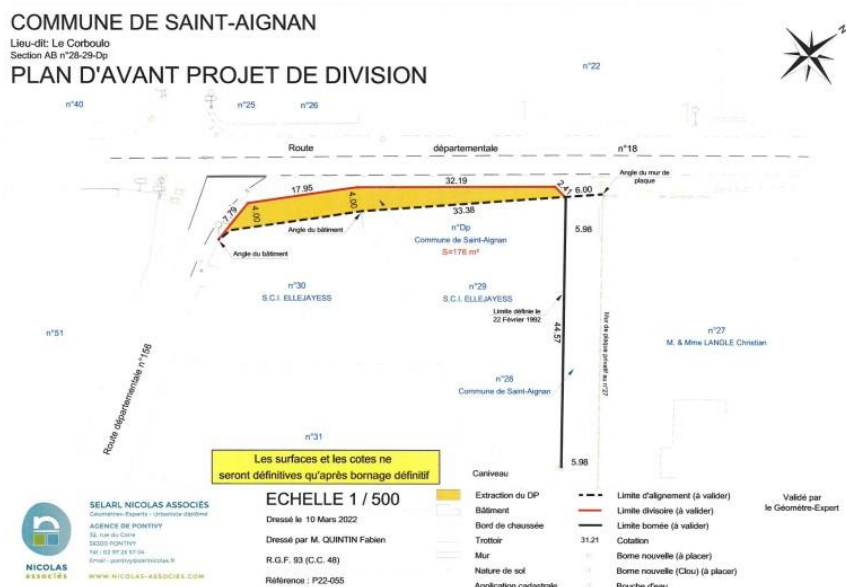
12 – Budget primitif 2022 – Budget LOTISSEMENT

BP 2022 - LOTISSEMENT													
FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT												
<p>DEPENSES</p> <p>6045 (achats d'écoles) = 1536 605 (Equipement et Travaux) = 5000 0002 (Déficit 2021) = 41 361,53 opération d'ordre 042-71355 (valeur stock Fin 2021) = 82 705,44 658 88 (Autres charges) = 10,00 023 - Virement à la sect^o Inv. (= chiffre d'équilibre) = 39,09</p> <p style="text-align: right;">TOTAL = 130 652,06</p>	<p>DEPENSES</p> <p>opération d'ordre 040-3555 (valeur stock Fin 2021) = 92 039,09 0001 (déficit reporté 2021) = 23 705,44</p> <p style="text-align: right;">TOTAL 115 744,53</p>												
<p>RECETTES</p> <p>7015 (Vente Terrain) = $12,94 \times 685 = 8863,90$ 74751 (Fds de concours) = 29 749,07 opération d'ordre 042 - 71355 (valeur stock Fin 2021) $49,51 \times 1859 = 92 039,09$ Surface restante Fin 2021</p> <p style="text-align: right;">TOTAL = 130 652,06</p>	<p>RECETTES</p> <p>1641 - Emprunt d'équilibre = 33 000 opération d'ordre 040-3555 (valeur stock Fin 2021) = 82 705,44 021 - Virement de la section de fonctionnement = 39,09</p> <p style="text-align: right;">TOTAL 115 744,53</p>												
<p>Cout de production au m² Fin 2021 = 46,94</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15%; text-align: right;">46,94</td> <td style="width: 40%;"></td> <td style="width: 15%; text-align: right;">Dépenses prévision. 2022 = 6546</td> <td style="width: 30%;"></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">+ 2,57</td> <td></td> <td style="text-align: right;">25444 (surface fin 2021)</td> <td style="text-align: right;">= 2,57</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;"><u>49,51</u></td> <td style="text-align: right;">→ valeur du m² 2022</td> <td></td> <td style="text-align: right;">Le Cout au m²</td> </tr> </table>		46,94		Dépenses prévision. 2022 = 6546		+ 2,57		25444 (surface fin 2021)	= 2,57	<u>49,51</u>	→ valeur du m ² 2022		Le Cout au m ²
46,94		Dépenses prévision. 2022 = 6546											
+ 2,57		25444 (surface fin 2021)	= 2,57										
<u>49,51</u>	→ valeur du m ² 2022		Le Cout au m ²										

Le Conseil Municipal doit approuver le budget primitif 2022 Lotissement.

- ❖ Après avoir pris connaissance du dossier, et, après avoir délibéré, par 13 voix pour :
Le conseil municipal approuve le budget primitif 2022 Lotissement.

13 – Rétrocession de parcelles du Département à la commune.



Les nouveaux propriétaires du restaurant situé au Corboulo « Le Black Dog » souhaitent acquérir la parcelle devant leur bâtiment appartenant au département du Morbihan afin de disposer d'une terrasse.

La procédure étant complexe au niveau administratif pour le département, ils proposent la solution suivante : la rétrocession de cette parcelle à la commune de Saint-Aignan puis la commune met à disposition cet espace public pour le commerce.

La municipalité pourra mettre en place une autorisation d'occupation du domaine public (AOT) contre une redevance, appelée droit de voirie.

La parcelle s'étend sur 4 mètres à partir du mur de leur bâtiment. Il nous resterait plus de 2 mètres afin de poursuivre le cheminement doux commencé rue du Blavet. La surface fait 176 m².

- ❖ Après avoir pris connaissance du dossier, et, après avoir délibéré, par 13 voix pour :
Le conseil municipal accepte la rétrocession de cette parcelle du département et donne l'autorisation au propriétaire du Black Dog d'occuper le domaine publique. Cette occupation pourra faire l'objet d'un droit de voirie.

-> Lors d'un prochain conseil municipal, la municipalité devra se prononcer sur le fait de mettre en place un droit de voirie contre l'autorisation d'occupation du domaine public. Le prix de cette redevance peut varier en fonction des éléments suivants : Étendue de la terrasse ou superficie de l'étalage.

14 – Tableau des permanences Elections présidentielles

Les conseillers municipaux ont rempli les tableaux de permanences.

Questions diverses :

- Mr Daniel Gueguen adresse une lettre à la municipalité demandant de mettre à l'ordre du jour du conseil une demande de subvention. Sa demande n'est pas assez explicite pour la mettre à l'ordre du jour : Cette subvention est-elle faite par une association de Saint-Aignan ? En quoi consiste cette exposition ? La subvention doit servir pour payer des panneaux ? Imprimer ou support d'information ? **Nous allons contacter Mr Gueguen pour organiser une réunion avec lui ainsi que la commission « Patrimoine /Tourisme » afin d'avoir plus de renseignement sur cette exposition pour pouvoir discuter en conseil municipal de sa demande de subvention.**

- Magali a rencontré l'association Timilin afin de fusionner le marché estival du samedi 2 juillet au week-end de festival « « Paysages, rencontres poétiques de Motten Morvan » organisé par cette association. Elle souhaitait avoir un premier avis du conseil municipal avant d'organiser une réunion de la commission Tourisme pour organiser en détails cet événement avec Timilin. La municipalité est favorable. -> **Prochainement réunion de la commission tourisme afin de discuter de l'organisation du marché et des autres événements organisés dans le cadre du festival « Paysages, rencontres poétiques »**